

AVIS

Conformément à l'article 9.2, alinéa 2, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage (**pendant 15 jours**) à la maison communale que ;

la SARL OTIS LUXEMBOURG a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, relative à l'exploitation d'un appareil élévateur à plateforme pour personnes à Basbellain, 1A, Duarrefstrooss, pour le compte de M. & Mme PHILIPSEN.

Le dossier est enregistré sous le numéro **3A/2024/2763/173**.

Troisvierges, le 2 septembre 2024
le bourgmestre,
signé Edy MERTENS,

pour le secrétaire,



Transmis à Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Troisvierges, le 2 septembre 2024
le bourgmestre
signé Edy Mertens

pour le secrétaire



(à enlever le 18 septembre 2024)